

Elu n'appartenant pas à un groupe

Mars 2025

Préservons la qualité de l'air

Selon l'agence ATMO Grand Est, la qualité de l'air s'est dégradée dans notre ville pendant plusieurs jours au mois de janvier. L'agence a qualifié l'air de « dégradée » puis « mauvaise » en raison de l'accroissement de particules fines PM 2.5 sur l'ensemble de la région. L'agglomération d'Épernay, qui a la compétence des transports, doit mettre en œuvre la gratuité des transports en commun pendant les pics de pollution. Cependant, il semblerait que les particules fines PM 2.5 ne soient pas prises en compte dans le seuil de déclenchement des pics de pollution. Il n'y a donc pas eu de gratuité des transports malgré l'accroissement des particules fines. C'est pourquoi, je proposerai lors d'un prochain conseil d'agglomération de revoir les critères pour mettre en œuvre la gratuité des transports en commun pendant les pics de pollution, mais aussi de revoir nos procédures d'informations auprès de la population pour avertir d'une dégradation de la qualité de l'air.

De nombreuses personnes sont concernées par des problèmes respiratoires, il est donc essentiel que les Sparnaciens puissent adapter leur mode de déplacement ou la pratique d'une activité sportive en extérieur lorsque la qualité de l'air se dégrade. Préserver la santé de nos concitoyens doit être une priorité pour notre collectivité.

Contact : antoine-humbert@laposte.net

Antoine Humbert